

TriSalève Annemasse-Agglomération

REGLEMENT INTERIEUR – année 2022

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les droits et également les devoirs de tout(e) adhérent(e) au club. Prendre une licence au TriSalève Annemasse-Agglomération c'est également s'engager à respecter certains principes fondamentaux qui sont le socle de l'esprit du club.

1/ Adhésion – licence

La finalité de l'inscription au club étant la préparation dans la bienveillance et la bonne humeur de la pratique du triathlon, c'est à dire l'enchaînement des 3 disciplines lors de manifestations organisées, seule la licence **compétition** est proposée.

Les nouvelles demandes ainsi que les renouvellements de licence ne seront validés qu'après la fourniture de l'ensemble des documents nécessaires à la complétude du dossier (voir ci-dessous):

- Présent règlement intérieur 2022 TriSalève Annemasse Agglomération signé (par les parents et le(la) mineur(e))
- Formulaire de la FFTRI signé (à télécharger sur www.fftri.com/se-licencier) à partir du **15 septembre** pour tou(t)(e)s les adhérent(e)s, **avant le 30 novembre pour les renouvellements.**
- Certificat médical pour les **adultes uniquement** avec la mention "sport en compétition" (feuillet fourni par la FFTRI imprimable avec la demande de licence) valable 3 ans.
- Questionnaire de santé pour les mineur(e)s.
- 1 chèque à l'ordre du TriSalève Annemasse Agglomération correspondant à votre catégorie (voir tarifs 2022 ci-dessous).

• Licence compétition (Seniors - Vétérans)	= 160 €
• Licence compétition Jeune (de 8 à 11 ans)	= 110 €
(de 12 à 19 ans)	= 120 € fratrie de 3 et plus 10€ de remise par enfant
• Licence compétition Paratriathlon	= 158 €
• Licence compétition Paratriathlon Jeune	= 115 €

- 1 CHEQUE DE CAUTION BENEVOLAT DE 50€ par adulte (encaissé uniquement en cas d'absence non remplacée le jour du **triathlon de Machilly le 03/07/2022**)
- 1 CHEQUE DE CAUTION « PRET de TENUE » pour les jeunes (tarif variable suivant fournisseurs et modèles).

2/ Entraînements

a/ Natation

Les créneaux natation se déroulent à **Château-Bleu** pendant les heures d'ouverture de la piscine au public (Hormis le mardi soir, voir planning sur le site trisaleve.fr) dans des lignes d'eau réservées (4 personnes par ligne minimum pour en bénéficier), la surveillance étant assurée par les maîtres-nageurs du site.

La présence du coach (ou d'une autre personne animant la séance au bord du bassin) est néanmoins obligatoire pour que les adhérent(e)s bénéficient de l'accès gratuit et des lignes d'eau. En cas d'absence du coach les adhérent(e)s devront s'acquitter du droit d'entrée et nager avec le public.

En tout état de cause, chacun(e) devra respecter les consignes données par le chef de bassin en cas de forte affluence du public par exemple (Le nombre et la consistance des lignes sont négociés chaque année avec la direction de la piscine).

A ce jour, et afin d'éviter un embouteillage dans les lignes d'eau attribuées, seule la licence compétition délivrée par le club permet l'obtention du badge d'accès à Château Bleu.

La clef du local du club abritant notamment le matériel nécessaire au bon déroulement des séances ne peut être récupérée que par les coaches ou bénévoles encadrants du club et doit être rendue à l'accueil de la piscine après chaque séance. Le nom de la personne récupérant la clef est inscrit sur un registre tenu par le staff administratif de Château-Bleu.

Le matériel mis à disposition devra être utilisé avec respect "en bon père de famille" et chacun(e) contribuera à son rangement en fin de séance.

Merci de respecter les consignes des coaches ainsi que le contenu des séances proposées afin d'en garantir le bon déroulement; ***tout(e) adhérent(e) arrivant après le début de la séance devra s'intégrer au groupe avec précaution et reprendre les exercices en cours.***

Enfin, il est rappelé qu'aucun comportement agressif ou irrespectueux envers les membres du club ainsi que l'ensemble du personnel de Château-Bleu (agents de maintenance, administratifs et maîtres-nageurs) ne sera toléré. De tels agissements entraîneront sine-die la radiation de l'adhérent(e) concerné(e).

b/ Cyclisme

Les séances se déroulent en fonction de la disponibilité des bénévoles encadrants (voir planning sur le site trisaleve.fr) et le point de ralliement peut varier afin de convenir au plus grand nombre.

Chaque adhérent(e) devra se présenter aux séances avec un matériel entretenu et en bon état de fonctionnement, un casque homologué, une tenue adéquate et adaptée à la météo et à la saison.

En outre, chacun(e) devra être autonome en termes de ravitaillement et de réparation le cas échéant.

Pour le respect de chacun, les horaires de début de séance devront être scrupuleusement respectés.

Suivant la saison ou la météo, les encadrants se réservent le droit de prévoir une séance de

cyclisme sur route, de VTT, de Run'n'Bike ou de ski de fond, ou de l'annuler si les conditions minimales de sécurité et de qualité ne sont pas réunies.

Pour des raisons d'homogénéité du groupe, les séances d'entraînements cyclisme pour les jeunes sont accessibles **à partir de l'âge de 12 ans**.

Il est rappelé aux parents que les jeunes adhérent(e)(s) doivent scrupuleusement respecter les consignes des bénévoles encadrants afin de garantir le bon déroulement de la séance et la sécurité de chacun(e).

Enfin, le club n'étant pas une « garderie », il est souhaitable que les parents s'investissent un minimum en tant que bénévole, en organisant par exemple du co-voiturage pour les entraînements et les compétitions, ou en participant à la logistique du club par exemple.

c/ Course-à-pied

Les séances se déroulent en partenariat et sous la responsabilité du club d'athlétisme « la Foulée d'Annemasse » (voir planning sur le site trisaleve.fr) au stade des Verchères à Ville-la-Grand.

Cet accord n'est possible que par les très bonnes relations entretenues entre les 2 associations. Il est ainsi demandé à tout(e) adhérent(e) jeune ou adulte de suivre scrupuleusement les consignes des entraîneurs de la Foulée, de respecter les infrastructures (piste, vestiaires, pelouse...) et de contribuer à la pérennité de cet accord.

Pour le respect de chacun, les horaires de début de séance devront être scrupuleusement respectés.

3/ Compétitions

Tout(e) adhérent(e) du **TriSalève Annemasse Agglo** s'engage à participer au cours de la saison 2022 à au moins **2 compétitions homologuées par la FFTri** (Triathlon, duathlon, cross-triathlon, aquathlon, bike'n'run, raids, swimrun para et valide).

Étant données les limites des structures d'accueil (piscine notamment) et la forte demande de nouvelles adhésions, le bureau directeur se réserve le droit de ne pas renouveler la demande d'un(e) adhérent(e) ne respectant pas le précédent critère (sauf cas de force majeure, crise sanitaire, accident, maladie...).

Par ailleurs, tout(e) adhérent(e) du club se doit de porter les couleurs du **TriSalève Annemasse-Agglo** lorsqu'il (elle) participe à une compétition et doit donc acquérir une des tenues officielles du club.

Un réassort en trifonctions et tenues de cyclisme est réalisé régulièrement afin de répondre à cet impératif.

Les jeunes bénéficieront d'un système de prêt de tenues, ce qui réduit singulièrement les dépenses des parents, tout en garantissant du matériel ajusté de saison en saison, jusqu'à la fin de la croissance.

En contre-partie, les familles bénéficiant de ce dispositif devront fournir un chèque de caution du montant de la tenue (tarifs variables selon fournisseurs et modèles), encaissé en cas de non retour en fin de saison, perte ou détérioration excessive.

En fonction du calendrier des courses et selon les finances du club, les droits d'inscriptions de certaines compétitions pourront faire l'objet d'une prise en charge partielle ou totale.

Mis à part cas de force majeure, tout membre du club ne se présentant pas au départ des courses concernées devra rembourser les éventuels frais avancés par le club.

Comme lors des entraînements collectifs, chaque adhérent(e) du **TriSalève Annemasse Agglo** se doit de respecter les règles de chaque épreuve ainsi que les arbitres, les membres de l'organisation des courses, les autres concurrents, l'environnement et s'engage à véhiculer une image de courtoisie et de fair-play compatible avec l'esprit de l'association.

En outre, le règlement FFTri concernant l'organisation de manifestations impose la constitution d'un corps arbitral. Chaque club doit ainsi fournir un certain nombre (fonction de l'effectif de l'association) de bénévoles arbitres. A défaut, le club doit s'acquitter d'une « pénalité » financière relativement lourde.

C'est pourquoi, chaque nouvelle saison, le **Trisalève Annemasse Agglo** est à la recherche d'adhérent(e)(s) curieu(x)(se)(s) de découvrir un autre aspect du triathlon et rendre service à toute la communauté des passionné(e)s de ce sport.

Merci par avance pour vos candidatures.

4/ Epreuves organisées par le club

Le club du **TriSalève Annemasse Agglo** est une association qui fonctionne depuis sa création grâce au temps précieux que les intervenants bénévoles, parents et toutes personnes de bonne volonté lui consacrent. A ce titre, il est attendu de tout adhérent(e) qu'il (elle) assume le principe associatif par son investissement et notamment en participant à l'organisation des courses et autres animations créées par le club. Pour rappel, le **triathlon de MACHILLY**, depuis sa première édition en 2013 permet de récolter environ 1/3 du budget de fonctionnement de l'association.

Un chèque de 50 € sera demandé à tous les adultes du club. Il pourra être encaissé en cas d'absence non remplacée le jour J (03/07/2022), ou si aucun effort significatif n'a été consenti pour aider le comité organisateur en amont.

Un manquement répété et non justifié aux demandes de sollicitations par le comité organisateur pourra entraîner un non-renouvellement de la licence pour la saison suivante après délibération du comité directeur.

5/ Confidentialité et droits à l'image

Sauf objection écrite non équivoque adressée au président du club, chaque adhérent(e) autorise le comité directeur à mettre en place un fichier interne au club permettant d'accéder facilement aux coordonnées nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

De même, sauf objection écrite non équivoque adressée au président du club, chaque adhérent(e) autorise la diffusion des photographies prises à l'occasion des épreuves, entraînements et autres stages sur lesquelles il (elle) peut figurer.

6/ Prévention des violences et agressions sexuelles ou non des adhérent(e)s mineur(e)s

En signant la charte de bonne conduite de l'association « Colosse aux pieds d'argile », en diffusant la notice d'information et de prévention de la FFTri et en adoptant « les conduites à tenir », le **TriSalève Annemasse Agglo** s'est engagé à prendre toutes les précautions possibles afin de prévenir les risques de violences, quelles qu'elles soient, dont les plus jeunes de nos adhérent(e)s pourraient être victimes, tout en préservant les adultes (parents comme encadrants bénévoles) du club amenés à côtoyer les jeunes de qui-pro quo ou d'accusations aux conséquences graves.

Le club insistera tout particulièrement sur les points suivants :

- jeunes et adultes ne doivent en aucun cas utiliser simultanément les vestiaires (piscine-stade) ou les douches.
- un(e) adulte ne doit pas se retrouver isolé(e) avec un(e) jeune (autre que son propre enfant) y compris lors des transports sans accord parental.
- de manière générale, les contacts physiques entre adultes et jeunes doivent être évités.

En signant ce présent règlement, tout(e) adhérent(e) au **TriSalève Annemasse Agglo** déclare avoir pris connaissance des 2 documents suivants (à consulter sur le site trisaleve.fr rubrique se licencié) :

- les violences parlons-en
- charte de bonne conduite

Merci de renseigner les lignes suivantes :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

**N° de permis pour les majeurs :
(pour liste bénévoles triathlon de MACHILLY)**

Adresse :

Adresse mail :

Tél :

Lu et approuvé *(signature de l'adhérent(e) ou de son
(sa) représentant(e) légal(e) pour les mineur(e)s)*

Trisalève / Maison des sports
14, Avenue Henri Barbusse – 74100 ANNEMASSE
info.trisaleve@gmail.com - www.trisaleve.fr
SIRET n° 45008418100012 – APE/NAF n° 926C

* Label fédéral n° 14020 – Agrément MJS n° 74S9522 du 08/08/95